

SOCIÉTÉ GP SAS (Groupe Pilote)
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE,
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
ET DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
DU 4 DÉCEMBRE 2023 AU 5 JANVIER 2024

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

M. Christian KESSLER
Commissaire-enquêteur
12 JANVIER 2024

L'enquête publique n'a pas suscité un grand engouement. Le nombre restreint de contributions, 5 seulement, semble bien faible à l'égard d'un projet aussi important. Cela peut notamment s'expliquer par la tenue d'une réunion publique organisée à l'initiative du maire le 16 novembre 2023, deux semaines et demie avant le démarrage de l'enquête.

Lors de cette réunion du 16 novembre, à laquelle le commissaire-enquêteur était convié, une description exhaustive du projet fut faite par le bureau d'études et par les responsables du Groupe Pilote après une présentation générale du contexte économique par le maire de la commune de La Limouzinière et le président de la communauté de communes de Grand Lieu.

Une discussion s'engagea sur différents points d'achoppement.

C'est sur l'ensemble de ces points et sur les observations recueillies lors de l'enquête que se dégagent trois thèmes principaux, décrits ci-après et relatifs à des nuisances de bruit très localisées, à l'intégration urbaine et paysagère du projet et enfin à des inquiétudes quant à la circulation et la sécurité.

Sont joints en annexe à ce procès-verbal de synthèse, le résumé des observations émises pendant l'enquête publique.

Problème de nuisances de bruit très localisées

Une riveraine habitant au sud de l'usine actuelle est intervenue lors de la réunion publique du 16 novembre et a fait part de gênes importantes relatives aux bruits générés par la découpe de matériaux, liés notamment à un sas destiné à être fermé et ouvert l'été, ce qui semble augmenter cette nuisance. Il a été dit lors de cette réunion par le directeur de l'usine que des mesures seront apportées afin de réduire sensiblement cette gêne.

Intégration urbaine et paysagère du projet

Des remarques ont été faites quant aux vues en trois dimensions produites dans la présentation du projet qui ne rendent pas bien compte de la réalité des futurs impacts.

Un montage issu de photos de l'existant, notamment de l'entrée de bourg, serait, pour les contributeurs, plus illustratif que des vues en hauteur. Des demandes sont également exprimées quant à la mise en place d'une concertation visant notamment la création de masques végétaux constitués de haies et d'arbres de haute tige.

L'insertion paysagère du projet est également jugée insuffisante au regard du contexte très marquant de cette extension : bâtiment important, aire de stationnement de camping-cars sur une grande surface minéralisée, abords du bassin de régulation des eaux pluviales, proximité d'habitations et de jardins privatifs en lisière du site d'extension.

Il est aussi à noter, en lien avec l'impact du projet sur son environnement immédiat, l'inquiétude manifestée par un requérant envers les nuisances liées à cette proximité et à la perte de valeur immobilière qui peut en résulter.

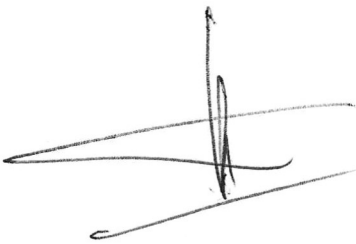
Inquiétudes quant à la circulation et à la sécurité

Le maire de la commune a fait part lors de la réunion publique du 16 novembre des avancées du projet sur ce plan essentiel. Il a rappelé que l'entreprise bénéficiera avec ce projet d'extension de deux accès, dont celui à créer sur la RD 61. Ce futur rond-point sera bénéfique car il permettra de réduire le nombre de poids-lourds à circuler dans le bourg.

En réponse aux fortes inquiétudes exprimées quant à la dangerosité de la RD 61 et de la nouvelle circulation de poids-lourds que le projet va générer sur cet axe, le maire indique que des discussions sont conduites actuellement avec le maire de Saint-Philbert de Grandlieu, la communauté de communes et le département, afin de sécuriser cette voie.

L'attente des personnes présentes lors de la réunion du 16 novembre et de celles qui se sont exprimées durant l'enquête concerne, au-delà des réponses apportées, la date de réalisation tant du rond-point, mais aussi de l'aménagement de la RD 61 et de la création d'une voie cyclable vers Saint-Philbert de Grandlieu.

M. Christian KESSLER
Commissaire-enquêteur



M. Christian DELBOS
Directeur du Groupe Pilote



M. Frédéric LAUNAY
Maire de La LIMOUZINIÈRE

